

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDES - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 023-1310/15/CC

■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Attribution d'une subvention à l'Association Régionale pour l'Intégration (ARI) pour le financement d'une pompe à chaleur pour un foyer de vie pour personnes adultes handicapées dans la ZAC des Hauts de Sainte Marthe
DEE 15/13612/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole à travers son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) adopté le 26 octobre 2012, s'est fixée les objectifs ambitieux de :

- diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre : moins 11 % d'ici à 2020,
- réduire les consommations d'énergies : moins 12 % d'ici à 2020,
- produire de l'énergie renouvelable : moins de 8 % d'énergies renouvelables à 2020.

Sur le territoire de MPM en 2011, le secteur du bâtiment représentait le deuxième poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre soit 19 % des émissions totales.

C'est pourquoi, par délibération n° PEDD015-433/14/CC du 9 octobre 2014, MPM a approuvé l'octroi de subventions pour les projets de constructions et réhabilitations exemplaires. Ceci correspond à l'opération 24.1 du PCET « Soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ».

L'Association Régionale Pour l'Intégration (ARI), basée à Marseille, travaille en faveur des personnes en situation de handicap ou en difficulté. Cette association loi 1901 est composée de 1 200 salariés et gère 35 établissements (logements, ateliers ou bâtiments de soins) en région PACA.

Elle sollicite MPM dans le cadre de la construction d'un foyer de vie pour des personnes adultes handicapées dans le XIVème arrondissement de Marseille. Ce foyer de 42 logements sociaux (catégorie PLSH) sera construit dans la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe. Cette ZAC est un « site à enjeu stratégique » défini par le SCOT de MPM et a également fait l'objet d'une opération ANRU.

Le cahier des charges de cession de terrain de cette ZAC est particulièrement ambitieux et s'inspire de la démarche à haute qualité environnementale et énergétique appelée « Bâtiments Durable méditerranéens ». Ainsi, l'association ARI, pour construire sur cette parcelle a dû redoubler d'efforts et proposer à l'aménageur SOLEAM un projet digne de l'ambition de la ZAC.

Choix architecturaux, isolation, gestion du bruit, procédés énergétiques, gestion de la ressource en eau, gestion des espaces extérieurs et des déchets de chantier : ce projet correspond en tout point aux ambitions affichées et aux objectifs fixés par le PCET de MPM.

Le montant total des travaux de construction est estimé à 7 367 175 euros.

Il est proposé que MPM, dans le cadre de cette construction exemplaire d'un point de vue environnemental et énergétique, prenne en charge le financement de la Pompe à Chaleur pour un montant de 50 000 euros (soit 0,7 % du montant des travaux).

Cet équipement très performant permettrait que 30 % des consommations du bâtiment soient couvertes par des énergies renouvelables.

La présente délibération a pour objet d'approuver cette participation financière. Une convention, soumise à l'approbation du Bureau, précise les modalités d'attribution de cette subvention.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial
- La délibération n° PEDD 015-433/14/CC du 9 octobre 2014 portant création et affectation d'une autorisation de programme « Soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments » dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La compatibilité des actions subventionnées avec les objectifs opérationnels et réglementaires du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole,
- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial de MPM en faveur des énergies renouvelables, de la construction durable, de la diminution des consommations d'énergies et des émissions de Gaz à effet de Serre,
- Le caractère incitatif de cet appui financier auprès de l'ensemble des porteurs de projet du territoire de MPM.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'Association Régionale pour l'Intégration (ARI).

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2015 de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole: Sous-Politique G610 – Code opération : 2014/00028 – Nature 20421 – Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable – Plan climat
Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSES

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER